



Communiqué de presse

Pantin, le 3 mai 2007

Aide médicale d'Etat : nous avons raison ... trop tôt !

Depuis cinq ans maintenant, l'Aide médicale d'Etat (AME) permettant la prise en charge sanitaire des étrangers malades en situation irrégulière est accusée de tous les maux et notamment de ruiner les finances publiques. C'est sur ce fondement qu'a été imposée une politique restrictive de l'accès à la santé des étrangers contre laquelle nous luttons encore pour les malades étrangers séropositifs.

Cependant, un rapport de l'IGAS et l'IGF qui vient d'être remis au gouvernement, qui se garde bien de le rendre public, dit le contraire : non seulement le dispositif de l'AME n'ouvre pas la porte à des abus mais il est utile en termes de santé publique !

Le rapport infirme les accusations de dérives en pointant que « *la gestion rigoureuse de la prestation par le délégataire limite les possibilités de fraude* ». Il précise également que la « *dépense moyenne reste contenue [est] assez proche de celle d'un assuré social* ». L'écart qui peut exister « *s'explique principalement par un recours plus prononcé à l'hôpital* » en partie dû aux refus de soins des médecins libéraux.

AIDES rappelle qu'elle avait déposé, le 28 septembre 2005, un recours au Conseil d'Etat contre les décrets restreignant l'accès à l'AME. Ce recours n'avait pas abouti, faute d'éléments économiques probants. Ils sont maintenant établis par le rapport IGAS-IGF.

Il n'y a donc plus aucune raison de refuser la fusion de l'Aide médicale d'Etat dans la Couverture maladie universelle (CMU) comme nous l'avons proposé aux candidats à l'élection présidentielle.

Tant que l'objectif de l'accès universel aux soins dans la lutte contre le sida pour les pays du Sud ne sera pas atteint, le devoir de la France sera de mettre en oeuvre une politique de prise en charge pour les personnes séropositives ne pouvant bénéficier d'un accès aux traitements dans leurs pays d'origine.

Contact presse

Marjolaine Bénard – mbenard@aides.org

01 41 83 46 53